

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	LACROIX LONGUES DISTANCES
Raison sociale de l'entreprise	SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Ci-jointe la licence communautaire
Département d'établissement de l'entreprise	VAL D'OISE

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	ROUEN 33 Avenue Champlain, 76000 Rouen Point GPS Google Maps : 49.434093, 1.092471
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	HONFLEUR 9, Place de la Gare 14 600 HONFLEUR Point GPS Google Maps : 49.420881, 0.237779

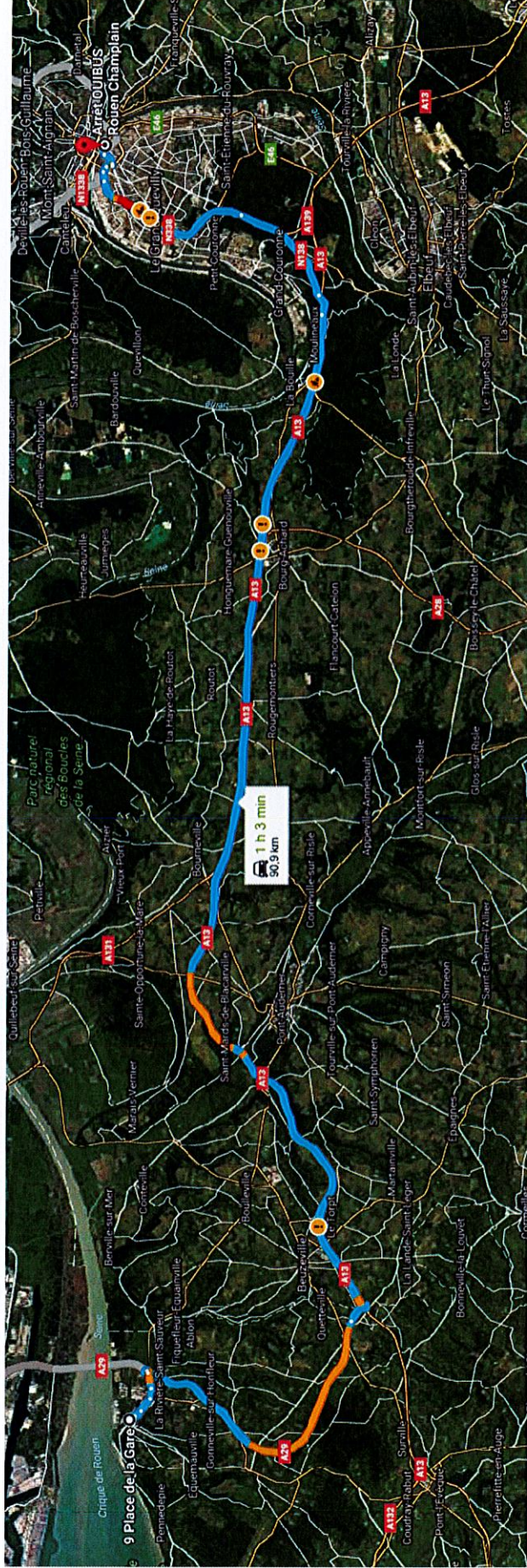
¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe : N° 1 Nom du fichier : Annexe 1 : Plan de la desserte Rouen - Honfleur
Temps de parcours (en heures et minutes)	01H20
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe(s) : n° 2 Nom du fichier : "Annexe 2 - Fiche Horaire ROUEN HONFLEUR" 48 places maximum proposées par trajet Fréquence quotidienne avec une exploitation annuelle 365 jours/an $48 \text{ places par car} * 2 \text{ trajets jour} * 365 = 35\,040 \text{ places maximales}$

ANNEXE 1 – Plan de la desserte demande ARAFER du 24/04/2017



Origine :

- ROUEN 33 Avenue Champlain, 76000 Rouen
- Point GPS Google Maps : 49.434093, 1.092471

Destination :

- HONFLEUR 9, Place de la Gare 14 600 HONFLEUR
- Point GPS Google Maps : 49.420881, 0.237779

Temps de trajet : 1h20

Distance selon Via Michelin : 90 kms



ANNEXE 2 – Fiche horaire Rouen – HONFLEUR : demande d'autorisation ARAFER du 24/04/2017

Jour de fonctionnement	Rouen – Honfleur		Honfleur - Rouen	
	Aller		Retour	
	Horaire 1		Horaire 1	
Lundi	15h30		10h50	
Mardi	15h30		10h50	
Mercredi	15h30		10h50	
Jeudi	15h30		10h50	
Vendredi	15h30		10h50	
Samedi	15h30		10h50	
Dimanche	15h30		10h50	
Fréquence	1 aller - retour / 365 jours / an			